

PROGRAMME DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

Introduction : Extrait du programme de son excellence Monsieur ABDELAZIZ BOUTEFLIKA Président de la République, à l'occasion des élections présidentielles du 09 Avril 2009.

« Nous veillerons ... à améliorer davantage le cadre de vie des citoyens.

La politique d'aménagement du territoire ... contribuera à l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population partout où elle se trouve, à une meilleure occupation de l'espace, et à freiner ainsi l'exode rural.

Le développement et la gestion des villes seront améliorés grâce à une politique dynamique d'urbanisme. Celle-ci qui a déjà bénéficié d'un cadre législatif rénové et de ressources importantes, aura également à sa disposition les mécanismes modernes nécessaires, et les compétences humaines requises. »

« En outre, la prévention des catastrophes naturelles et les capacités d'intervention face à ces calamités seront consolidées dans une action concomitante. »

« Nous poursuivrons la réponse intense à la demande de logement.

Un million de logements de diverses catégories seront livrés pendant les cinq années à venir.

A ce titre, la réalisation de logements sociaux et le soutien au logement rural seront maintenus. Nous encouragerons également la promotion immobilière par des incitations en faveur des promoteurs et des acquérants, y compris au bénéfice de la classe moyenne.

La politique du logement accordera aussi une grande importance à la qualité de l'urbanisme, à l'éradication de l'habitat précaire ainsi qu'au ralentissement de l'exode rural. »

PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME PRESIDENTIEL, DANS LE DOMAINE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME

La gestion du cadre urbain sera promue en tant que question urgente.

L'affaiblissement de l'Etat pendant les années de crise puis la forte pression sur la demande de logements, ont instauré des dérives dangereuses pour la sécurité des citoyens, dégradantes pour l'image du pays, et réductrices pour les efforts nationaux de développement.

Voilà pourquoi, le Gouvernement entend s'investir résolument dans ce dossier et y associer la société.

A ce titre, il s'agira notamment de :

-a- Finaliser les Plans d'occupation des sols et les Plans de développement, d'aménagement et d'urbanisme des différentes localités et veiller au strict respect des cahiers de charges spécifiques y afférents. Des instruments nationaux sont en voie de création pour assister les collectivités locales dans la réalisation de ces différents plans. La finalisation du cadastre national durant les cinq prochaines années facilitera cette tâche.

En outre, le développement urbain sera guidé par la réalisation préalable des infrastructures de viabilités structurantes, avec une attention à l'amélioration de celles existantes.

-b- Parachever le programme d'identification des zones menacées par les inondations et les séismes afin **-i-** d'y prohiber fermement toute construction publique ou privée, **-ii-** de procéder lorsque cela est possible aux opérations de protection des zones habitables contre les crues, **-iii-** et le cas échéant, de programmer et de réaliser le transfert des habitations et constructions ;

-c- Engager un programme de réhabilitation ou remplacement graduel des habitations en toub qui subissent des dégâts importants lors des fortes pluies ;

-d- Mettre fin au phénomène des bidonvilles par une intervention radicale combinant **-i-** la réalisation de programmes de logements destinés à accueillir les populations concernées et déjà recensées ; **-ii-** ainsi qu'une intervention ferme des autorités contre toute tentative d'ériger de nouvelles habitations précaires. La loi sera adaptée à cette fermeté que l'Etat entend mettre en application avec une implication plus active des collectivités locales concernées ;

-e- Parachever conformément à la loi, durant ce quinquennat, les constructions inachevées, dans le respect des normes urbanistiques ;

-f- Maîtriser davantage la qualité des constructions au bénéfice de l'urbanisme et de la sécurité des habitants. A cette fin, les capacités de maîtrise d'ouvrage et de contrôle technique des constructions seront réorganisées et renforcées ;

-g- Accélérer la réhabilitation du vieux bâti, et le cas échéant, son éradication et son remplacement, en s'appuyant sur une adaptation de la législation en vue de mobiliser le concours des propriétaires, et de canaliser les incitations et aides publiques.

La réponse à la demande de logement.

Le gouvernement veillera à concrétiser l'engagement de Monsieur le Président de la République pour la livraison d'un million de nouvelles habitations durant les cinq années à venir.

A ce titre, il est à signaler que plus de 500.000 logements de diverses catégories sont actuellement en cours de réalisation, le programme du quinquennat précédent ayant en définitive culminé à près de 1,5 million d'habitations programmées. Un nouveau programme de réalisation de logements sera naturellement inscrit au titre du quinquennat en cours, et sa conduite s'appuiera sur :

-a- La poursuite de la réalisation du logement urbain locatif destiné aux citoyens à faibles revenus, accompagnée d'un encouragement accru à la promotion immobilière (sous forme de location vente ou de logements sociaux participatifs) notamment à travers un système de crédits plus avantageux pour les revenus moyens et intermédiaires ;

-b- Un accroissement de la réalisation des logements ruraux, pour tenir compte des résultats du dernier recensement général de la population et du logement qui a souligné une concentration excessive de la population dans les localités urbaines. Cette politique du logement rural dont les conditions seront encore améliorées, accompagnera le programme de développement rural ainsi que la stratégie nationale de développement des Hauts Plateaux et du sud du pays ;

-c- Un soutien au développement de l'outil national de construction de logements à travers les mesures d'encouragement à la petite et moyenne entreprise, ainsi que la remise à niveau et la modernisation des entreprises publiques de construction encore viables.

En outre, la disponibilité des matériaux de construction sera renforcée grâce aux investissements en cours dans ce domaine.